ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Séance du 14 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée générale ordinaire du Club JOUE NATATION, dont le siège est situé à Joué-lès-Tours (37300), Centre aquatique Bulle d'O, 3 rue Jean Bouin, identifié au SIRET sous le N° 338 266 788 000 20, Code NAF APE 9312 Z, affilié à la Fédération Française de Natation sous le N°695, agréé Jeunesse et Sports sous le N° 37 S 384, s'est réuni à Joué-lès-Tours, à la Maison des Associations Espace Clos Neuf, rue du Clos Neuf, le vendredi 15 novembre 2024 à 18 heures 00, sur convocation adressée aux adhérents par courriel du 4 novembre 2024.
La réunion est présidée par Magali JOURDAIN, Présidente de l'Association, le secrétariat de séance est assuré par Grégory WIEDFELD, membre du Comité Directeur. La réunion se tient conformément aux statuts de l'Association.

Rappel des statuts

Chap. III – ADMINISTRATION et FONCTIONNEMENT
…
Article 9
L'assemblée générale de l'association comprend tous les membres adhérents, à jour de leurs cotisations à la date de la convocation de l'assemblée, les mineurs étant représentés par leur représentant légal.
[…]
Article 10
Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et éventuellement représentés à l'assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'article 9 est nécessaire.
Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième assemblée, à six jours au moins d'intervalle, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents.
Chaque adhérent dispose d'une voix à l'assemblée générale.
Les adhérents mineurs, âgés de plus de 16 ans révolus le jour de l'assemblée générale, exercent leur droit de vote à l'assemblée générale.
Les adhérents mineurs sont représentés par leur représentant légal

La Présidente constate avant l'ouverture de la séance, ainsi justifié par la feuille de présence et les pouvoirs ci-annexés, que :

- Sont présents 43 membres et nageurs de plus de 16 ans, représentant ensemble 50 voix
- Ont été reçus 19 pouvoirs représentant ensemble 11 voix
- Soit ensemble, présents ou représentés : **61 voix**

Le club comptant 222 adhérents au jour de la convocation, le quorum fixé par l'article 10 des statuts pour une assemblée ordinaire est d'un quart soit 56 adhérents présents ou représentés.

La Présidente constate avec la feuille de présence que le quorum est atteint, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

Assemblée Générale Ordinaire

1. Accueil – Mot de la Présidente
2. Approbation du procès-verbal de l'A.G. 2024
3. Bilan de l'activité du Club saison 2024-2025
4. Lecture et vote du rapport financier de l'exercice 2024-2025
5. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes de l'exercice 2024-2025
6. Nomination des Contrôleurs aux Comptes du prochain exercice
7. Présentation du budget prévisionnel 2025-2026
8. Élection des candidats au Comité Directeur et résultat du vote
9. Intervention du représentant de la Ville de Joué-lès-Tours et des personnalités présentes
10. Résultats du concours et présentation du nouveau logo
11. Bilan sportif & remises des récompenses
12. Questions diverses

ACCUEIL

La présidente Magalie JOURDAIN ouvre l'assemblée à 19h00, souhaite la bienvenue à l'assistance et accueille :

- Mr Judicaël OSMOND, Adjoint délégué à la Vie Associative, au Bénévolat, au Sport et à la Santé de la Ville de Joué-lès-Tours et Vice-Président du Conseil Départemental,
- Mr Michel CRAVENAUD, Conseiller délégué au Sport et à la Santé de la Ville de Joué-lès-Tours,
- Et Mr Philippe ROUSSEAU, Président du Comité Départemental de Natation d'Indre et Loire.

Elle excuse :

- Les représentants de Tours Métropole,
- Les représentants de la FFN37
- Les représentants de la ligue CV
- Les représentants SDJES 37
- Notre partenaire Leclerc Joué les Tours

Tous invités et retenus par d'autres engagements.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Séance du 15 novembre 2024
PROCÈS-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 tenue le 17 novembre 2023

La Présidente propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 novembre 2024 dont le lien a été adressé à tous les adhérents dans la convocation. Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions ou observations. En l'absence de questions ou observations, la Présidente met aux voix l'adoption de ce procès-verbal :

- *Nombre de votants :* *61*
- *Votes pour :* *61 (soit 100 % des votants)*
- *Votes contre :* *0*
- *Abstentions :* *0*
- *Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées*

Décision n°1 = L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 novembre 2024. (*Décision prise à l'unanimité)*

2. Rapport moral de la Présidente et Bilan de l'activité du Club saison 2024-2025

La Présidente Magali JOURDAIN débute son rapport moral par un bilan général de l'année écoulée : "Une année riche en évènements, en rencontres, en défis et en réussites collectives."

Bilan général:
Malgré un budget déficitaire, le club a su rester dynamique et mettre en œuvre un certain nombre de projets. Il a été possible de consolider le projet sportif et développer des actions qui ont participer à renforcer les valeurs du club: solidarité, engagement, partage et respect.
La force du club réside dans son équipe éducative.

Les points forts de l'année:
• Championnats de France Juniors pour Raphaël SOUSA PACHECO 50 et 100 NL
Meilleure performance de l'année 57.66 au 100 NL 1002 pts et intégration au CAF à Tours 25.26 (54.12)
• Les événements festifs: fête du club, organisation compétition régionale benjamin, meeting maîtres, fête de fin d'année.
• Les partenariats Leclerc joué les tours et Intersport chambray les Tours (nouvel équipement du club)
• Préparation de la mise de la section sportive avec le Collège Saint Gatien.

La présidente poursuit son bilan par les défis qu'à rencontrer le club sur cette année écoulée:

- Un déficit budgétaire
- Arrêt non prévu de l'activité HandiNat à la piscine des Carnaux en mai 2024 (proposition ville JLT accès piscine Alouette sur les mêmes tarifs que nous avions au Carnaux).
- Démission d'un membre du comité directeur

Elle précise les objectifs poursuivis par le club:



et l'appuis des constats suivant:

- 6 avenirs et 2 benjamins (dont 1 qualif France en déc 25)
- Effectifs comité directeur en baisse depuis 23/24 (11) à ce jour 8.
- Même nombre d'officiel: 12, seulement des renouvellements
- Leclerc Joué les Tours - toujours partenaire et Intersport Chambray devenu partenaire équipements

Et pour finir d'insister sur les objectifs pour l'année qui vient

• Encourager davantage la participation des jeunes et des nouvelles générations.
• Consolider nos partenariats et explorer de nouvelles collaborations pour augmenter notre rayonnement.
• Soutenir nos jeunes dans leur engagement sportif et scolaire au travers de notre section sportive

Décision n°2 = L'Assemblée générale approuve et adopte le rapport moral de la Présidente pour la saison 2023-2024. *(Décision prise à l'unanimité)*

3. Point sur l'évolution des adhésions licences et compétiteurs

- **2022.2023**
 272 adhérents licenciés
 110 compétiteurs

- **2023.2024**
 211 adhérents licenciés
 78 compétiteurs

- **2024.2025**
 230 adhérents licenciés
 65 compétiteurs

- **2025.2026**
 233 adhérents licenciés

4. Remerciements pour l'investissement des bénévoles et membre de l'association

Les bénévoles:

- Claude STRENS
- Marc STRENS
- Isabelle LAMBERT
- Vincent LAMBERT
- Christophe BOSSUET
- Béatrice PICHON-DOUET
- Grégory WIEDFELD
- Sandrine PENDARIES
- Magali JOURDAIN
- Marie-Pierre POULET
- Michel SOUSA-PACHECO
- Olivier BERNARD
- Francine MARCHEAU

Les officiels:

- Gérard BENARD
- Catherine PONDICQ
- Audrey MARTIN
- Olivier FABISCH
- Bruno MERIOT
- Sandra CARTERON
- Claude STRENS
- Isabelle LAMBERT
- Sandrine PENDARIES
- Magali JOURDAIN
- Olivier BERNARD
- Laïla ABELQUE

5. Présentation de la charte éthique et déontologique de la natation

Un temps est consacré à présenter la charte.

Comportement des Sportifs:
• Respect de soi et des autres
• Attitude de pudeur
• Eviter l'exhibitionnisme
• Interdiction de maltraitance, bizutage, violence
• Respect de l'image sur les réseaux sociaux
• Communication avec des adultes de confiance

Rôle des Parents
• Soutenir sans pression excessive
• Valoriser les efforts de leur enfant
• Être attentifs aux changements de comportement
• Respecter l'encadrement et éviter toute interférence
• Garantir des interactions appropriées

Responsabilités des Éducateurs et Entraîneurs
• Accompagner la progression dans le respect du développement de l'enfant
• Maintenir des relations professionnelles
• Éviter tout contact inapproprié
• Garantir la sécurité lors des déplacements et dans les vestiaires
• Prévenir violence et bizutage

Engagement des Bénévoles et Dirigeants
• Veiller au bien-être des adhérents
• Respecter les statuts de l'association
• Promouvoir des valeurs éthiques
• Assurer la qualification des éducateurs
• Maintenir une communication saine et impliquée

Un rappel est effectué sur l'utilisation de l'Image
• Photographies prises uniquement avec le consentement des nageurs et des parents
• Respect de la vie privée

Présentation des différents numéros de prise en charge:
7 : Police - Gendarmerie - Secours
114 : par SMS pour les sourds et malentendants
119 : enfance en danger, violences sur mineurs
3018 : cyber-harcèlement
116 006 : numéro national d'aide aux victimes

6. Intervention des personnalités

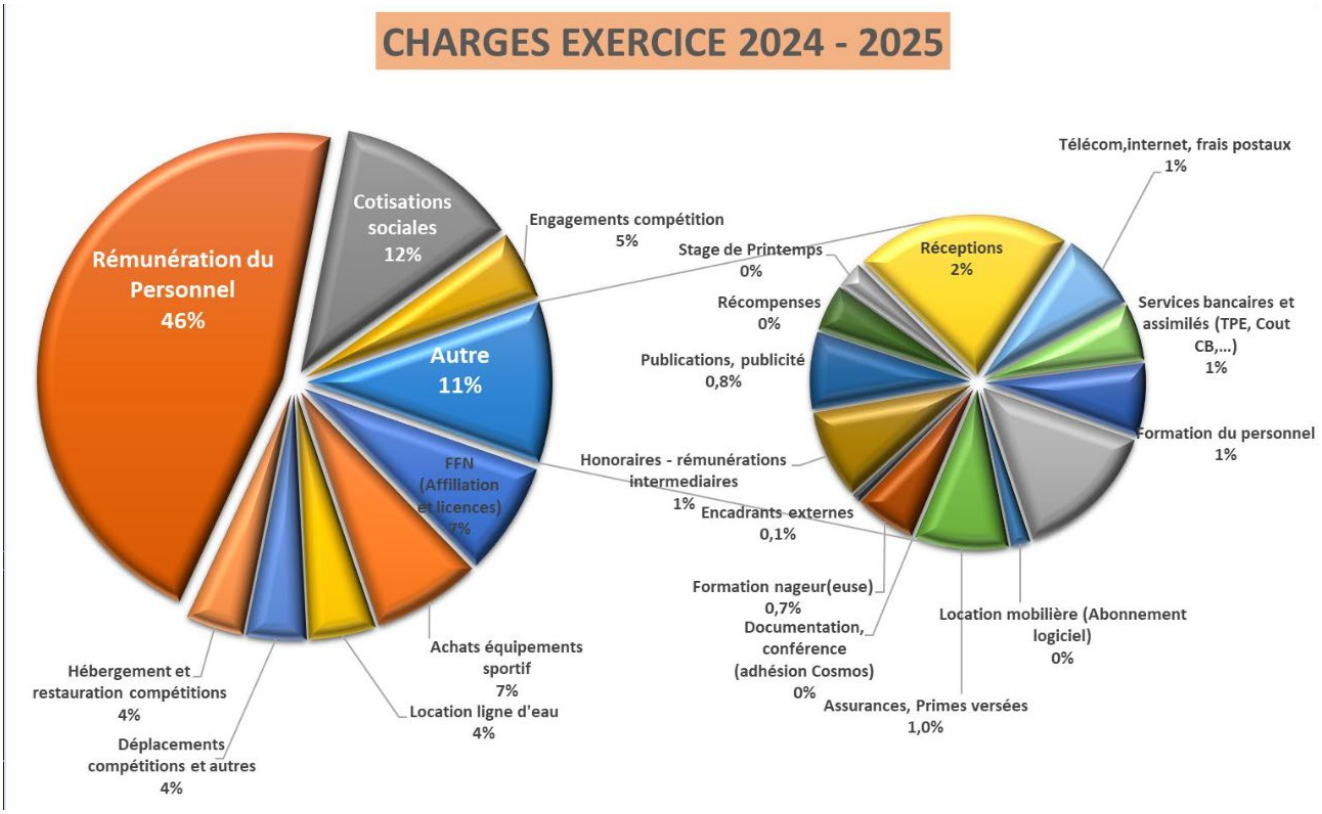
Intervention de Monsieur Judicaël OSMOND - 2e adjoint délégué à la Vie Associative au Bénévolat au Sport et à la Santé et Vice-Président du Conseil Départemental.

Un mot du responsable du comité olympique qui précise qu'une réhabilitation des locaux de la Vallée du cher serait envisagée pour les organisations d'AG des différents clubs de la métropole.

7. Présentation du budget réalisé en 2024-2025

Le trésorier présente le budget réalisé sur la période 2024-2025

EXERCICE du 1er SEPTEMBRE 2024 au 31 AOUT 2025							
CHARGES	REALISE	PREVU	DIFF.	PRODUITS	REALISE	PREVU	DIFF.
Variation de stock	-2617						
FFN (Affiliation et licences)	7955	6100	1855				
Achats équipements sportif	7664	3000	4664				
Fournitures entretien, administratif	1668	1850	-182				
Location ligne d'eau	4 683	5 253	-570	Licences FFN	7955		
Location mobilière (Abonnement logiciel)	220	100	120	Cotisations adhérents	53940	55500	-1560
Assurances, Primes versées	1077	1500	-423	Vente équipements sportifs	2450	3500	-1050
Documentation, conférence (adhésion Cosmos)	0	350	-350	Recettes manifestations	285	200	85
Formation nageur(euse)	700	400	300	Subventions	27129	37000	-9871
Encadrants externes	100	900	-800	Dons, mécénat, divers	1105	1000	105
Honoraires - rémunérations intermediaires	1015	0	1015				
Publications, publicité	883	0	883				
Récompenses	536	1000	-464				
Déplacements compétitions et autres	4196	4000	196	Transfert de charges de personnel	30		
Hébergement et restauration compétitions	4080	2500	1580	(Aide apprentissage)			
Stage de Printemps	312	2000	-1688	Part. frais de déplacement - Stage	2676	1000	1676
Réceptions	2489	2500	-11	Compétitions organisées par JNAT	582		582
Télécom,internet, frais postaux	909	900	9	Recettes diverses (Prêt minibus)	1000	0	1000
Services bancaires et assimilés (TPE, Cout CB,...)	662	1000	-338	Produits divers gestion courante	4		
Formation du personnel	829	800	29				
Rémunération du Personnel	49625	52040	-2415				
Cotisations sociales	12971	11960	1011	Produits sans intérêts	97156	98200	-1202
Engagements compétition	4840	5000	-160	Intérêts placements	2402	2300	102
TOTAL des CHARGES	104797	103153	1644	TOTAL des PRODUITS	99558	100500	-1100
				Résultats	-5239		



8. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes de l'exercice 2024-2025

Le Trésorier passe la parole à Francine Marcheau, qui présente le rapport de contrôle des comptes.

Francine Marcheau ajoute que les contrôleurs aux comptes proposent à l'Assemblée Générale d'approuver ces comptes et de donner quitus et décharge au Trésorier, Nicolas LELARGE, pour l'exercice 2024 / 2025.

Approbation vote du rapport financier de l'exercice 2024-2025

La Présidente Magali JOURDAIN propose donc à l'assemblée d'approuver le compte rendu financier du bilan 2023-2024, et de donner quitus à Nicolas LELARGE, Trésorier, ainsi qu'aux contrôleurs aux comptes et met aux voix l'adoption du rapport financier de l'exercice 2023-2024 :

- *Nombre de votants :* *61*
- *Votes pour :* *61 (soit 100 % des votants)*
- *Votes contre :* *0*
- *Abstentions :* *0*
- *Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées.*

Décision n°3 = L'Assemblée générale approuve le rapport financier du bilan 2023-2024 et donne quitus et décharge à Nicolas LELARGE, Trésorier, ainsi qu'aux contrôleurs aux comptes. *(Décision prise à l'unanimité).*

9. Nomination de Contrôleurs aux comptes pour la saison 2024-2025

Le Trésorier rappelle que les contrôleurs aux comptes sont désignés chaque année pour un an, précise que Laure DULUC, Francine MARCHEAU et Stéphane OGIER acceptent de poursuivre leur mission. La Présidente demande à l'Assemblée si des personnes se proposent pour compléter l'équipe.
Aucune candidature supplémentaire ne s'étant déclarée, le Trésorier propose donc à l'Assemblée de désigner Mme Laure DULUC, Mme Francine MARCHEAU et Mr Stéphane OGIER comme contrôleurs aux comptes pour une durée d'un an (exercice 2025-2026), et met aux voix leur nomination :

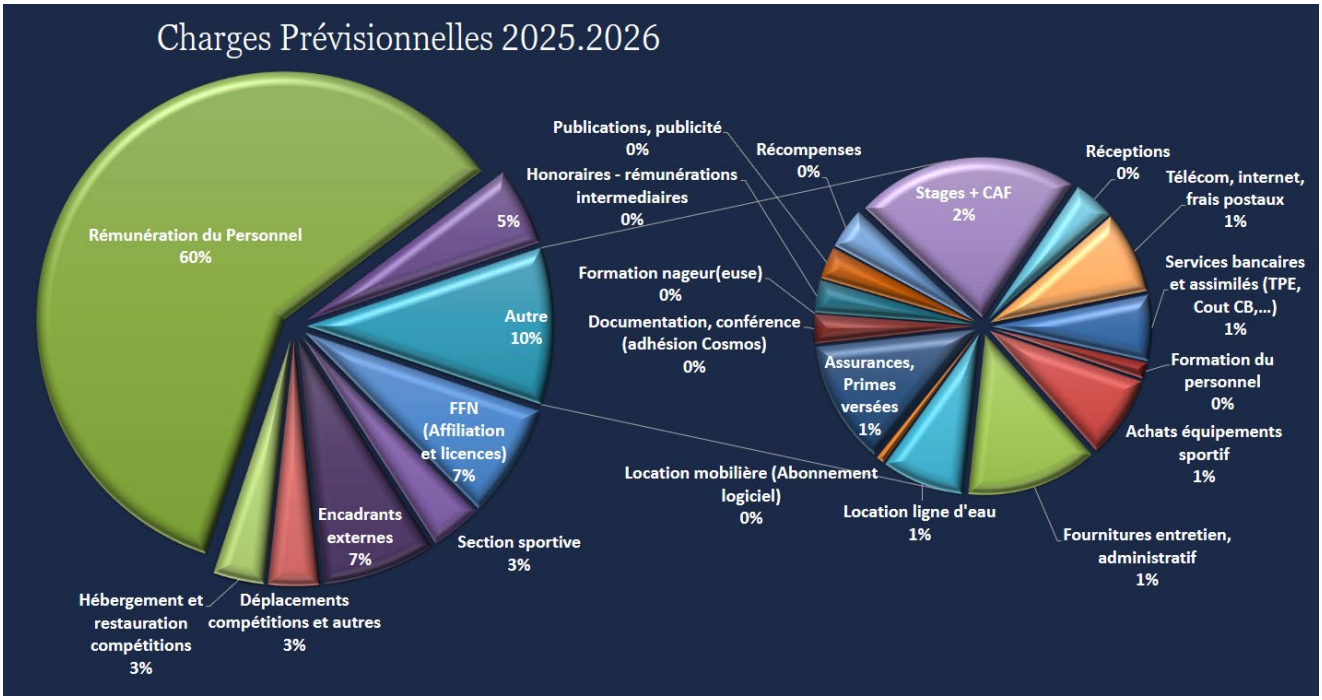
- *Nombre de votants :* *61*
- *Votes pour :* *61 (soit 100 % des votants)*
- *Votes contre :* *0*
- *Abstentions :* *0*
- Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées.

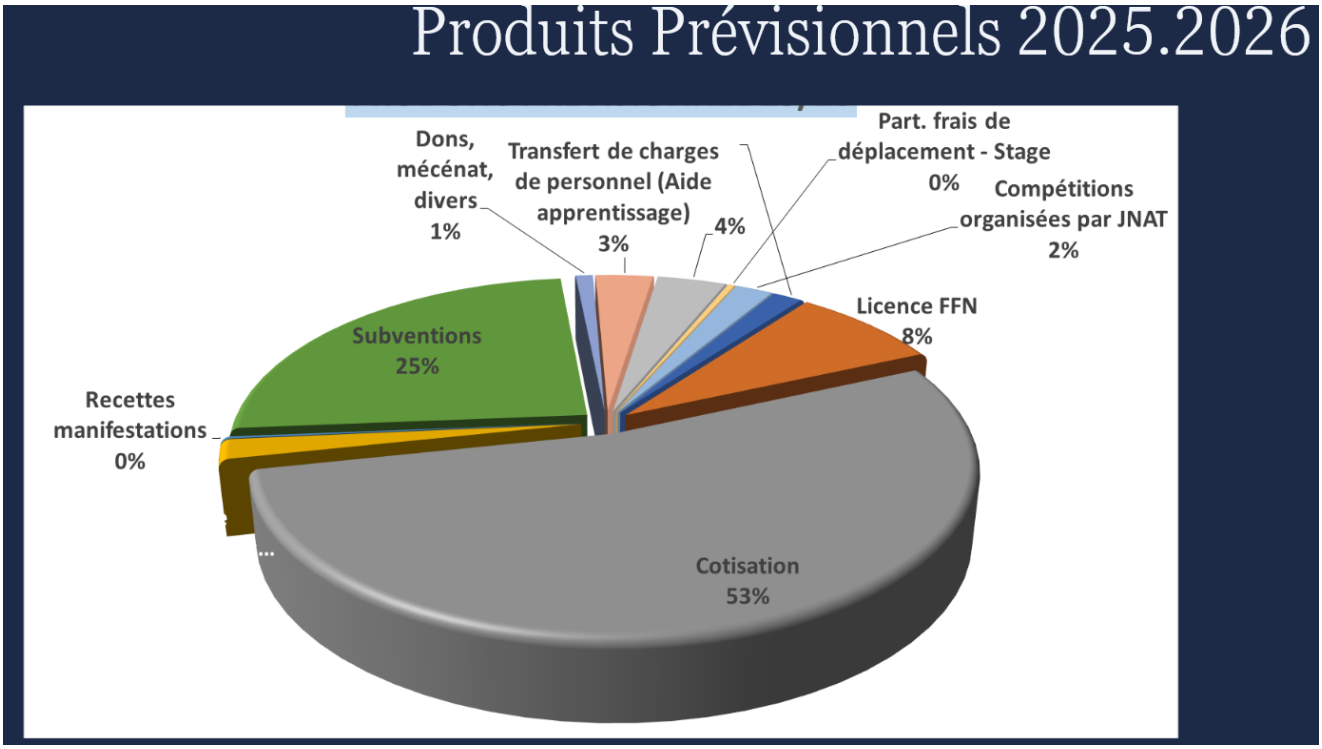
Décision n°4 : l'Assemblée générale désigne Mme Laure DULUC, Mme Francine MARCHEAU et Mr Stéphane OGIER en qualité de contrôleurs aux comptes pour une durée d'un an (exercice 2025-2026). *(Décision prise à l'unanimité)*

10. Présentation du budget prévisionnel 2024-2025

Le Trésorier présente ensuite le budget prévisionnel portant sur **l'exercice allant du 1er septembre 2025 au 31 aout 2026**.

EXERCICE du 1er SEPTEMBRE 2025 au 31 AOUT 2026					
CHARGES	2025-2026	2024-25	PRODUITS	2025-2026	2024-25
	PREVISION	REALISE		PREVISION	REALISE
Variation de stock		-2617			
FFN (Affiliation et licences)	8728	7955			
Achats équipements sportif	1000	7664			
Fournitures entretien, administratif	1600	1668			
Section sportive	3960		Section sportive (participation collège)	1703	
Location ligne d'eau	1000	4 683	Licence FFN	8728	7955
Location mobilière (Abonnement logiciel)	100	220	Cotisation	57232	53940
Assurances, Primes versées	1500	1077	Vente équipements sportifs	2000	2450
Documentation, conférence (adhésion Cosmos)	350	0	Recettes manifestations	200	285
Formation nageur(euse)	0	700	Subventions	26500	27129
Encadrants externes	8670	100	Dons, mécénat, divers	1000	1105
Honoraires - rémunérations intermediaires	400	1015			
Publications, publicité	400	883			
Récompenses	500	536			
Déplacements compétitions et autres	4000	4196	Transfert de charges de personnel	3330	30
Hébergement et restauration compétitions	4000	4080			
Stages + CAF	2700	312	Part. frais de déplacement - Stage	4000	2676
Réceptions	500	2489	Compétitions organisées par JNAT	400	582
Télécom, internet, frais postaux	1000	909	Recettes diverses		1000
Services bancaires et assimilés (TPE, Cout CB,...)	800	662	Produits divers gestion courante		4
Formation du personnel	200	829	Fonds propres		
Rémunération du Personnel	70000	49625			
Cotisations sociales		12971			
Total rémunération du personnel	70000	62596			
Engagements compétition	6000	4840			
			Produits sans intérêts	105093	97156
			Intérêts placements	2200	2402
TOTAL des CHARGES	117408	104797	TOTAL des PRODUITS	105093	99558
			Déficit 2025-26	12315	
			Déficit 2024-25		5239





La Présidente propose à l'Assemblée d'approuver le budget prévisionnel de l'exercice 2023-2024 et de donner quitus et décharge à Nicolas LELARGE, Trésorier,

- *Nombre de votants :* *61*
- *Votes pour :* *61 (soit 100 % des votants)*
- *Votes contre :* *0*
- *Abstentions :* *0*
- Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées.

Décision n°5 = L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2024-2025, et donne quitus et décharge à Nicolas LELARGE, Trésorier . *(Décision prise à la majorité simple).*

11. Élection des candidats au comité directeur et résultat du vote

Rappel des statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2024

ARTICLE 9 COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur de l'association est composé de 3 membres au moins et de 16 membres au plus, élus pour 4 ans par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues aux présents statuts.

Est éligible au Comité Directeur toute personne de nationalité Française, âgée de seize ans au moins au jour de l'élection et à jour de ses cotisations. Les candidats n'ayant pas atteint l'âge de la majorité légale devront, pour pouvoir faire acte de candidature, produire une autorisation de leur représentant légal ou de leur tuteur. Toutefois, la moitié au moins des sièges du Comité Directeur devra être occupée par des membres ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils.

Le Comité Directeur se renouvelle par moitié tous les deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, le Comité Directeur pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Suite à la candidature de Mme Lambert Isabelle

Suite à la candidature de Mme Lambert Isabelle à l'intégration du comité directeur, la présidente propose à l'assemblée de voter à main levé:

- *Nombre de votants :* *61*
- *Votes pour :* *61 (soit 100 % des votants)*
- *Votes contre :* *0*
- *Abstentions :* *0*
- Majorité simple nécessaire (article 10 des statuts) : 50,01 % des voix exprimées.

Décision n°6 : L'assemblée générale constate l'élection comme membres du Comité Directeur de Mme Lambert Isabelle. *(Décision prise à l'unanimité)*.

12. Bilan sportif & remises des récompenses

La Présidente passe la parole à Damien GAUDIN pour présenter le bilan sportif de la saison 2024-2025.



Il met en avant particulièrement les groupes NFS, Loisirs et compétition qui font tous preuve d'un investissement important. L'objectif sportif pour la saison prochaine est fixé sur les régionaux et les inter-régionaux.

Plus personne ne demandant la parole et tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la Présidente Magali JOURDAIN remercie les participants et les intervenants pour leur présence, leur participation, les invite à partager un moment convivial et lève la séance.

A Joué les Tours, le 14 novembre 2025

La Présidente, Magali JOURDAIN	**Le Secrétaire de séance, Grégory WIEDFELD**
	